Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

SESSION 2020
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
EXPRESSION FRANÇAISE ET CULTURE SOCIOÉCONOMIQUE

Toutes options

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 11 pages

SUJET

DOCUMENT PRINCIPAL : Jean-François DORTIER, « L'économie de partage, une alternative au capitalisme ? », Sciences Humaines n°266, janvier 2015.

DOCUMENTS ANNEXES :

DOCUMENT 1 : Benoît DUCASSE, « Indre et Loire : Belêtre, une ferme en scop », Journal Campagne solidaire, septembre 2017

DOCUMENT 2 : Louis MAURIN, « La crise ou l'art d'échapper à la solidarité », Huffington Post SAS, 2018

DOCUMENT 3 : Adrien PAPUCHON, « Comment la solidarité familiale reproduit les inégalités en Europe », www.inegalites.fr, 10 novembre 2015

DOCUMENT 4 : Nathacha APPANAH, *Tropique de la violence,* 2016, Folio n°6481, pp. 117-118

DOCUMENT 5 : https://www.service-civique.gouv.fr/missions/favoriser-le-lien-social-entre-les-generations-en-milieu-rural, consulté le 09/12/2019

DOCUMENT 6 : Les chiffres clés de l'économie collaborative, Bercy infos, 20 juillet 2016

Quatre points seront consacrés à l'évaluation de la présentation et à celle de la maîtrise des codes (orthographe et syntaxe).

PREMIÈRE PARTIE (7 points)

Les trois questions ont trait au document principal.

Première question

Repérez les raisons de l'essor de l'économie de partage. **(1 point)**

Deuxième question

Reformulez et illustrez, à l'aide d'éléments extraits du texte, les trois arguments qui défendent l'idée que l'économie de partage ne remplacera pas l'économie capitaliste. **(3 points)**

Réponse attendue en une quinzaine de lignes.

Troisième question

Expliquez la phrase suivante : « *L'Homo oeconomicus*, consommateur individualiste, va laisser place à un *Homo empathicus*, solidaire et connecté. » **(3 points)**

Réponse attendue en une dizaine de lignes.

DEUXIÈME PARTIE (9 points)

Président d'une association d'étudiants engagés dans des actions de solidarité citoyenne, vous réagissez à l'article en envoyant au courrier des lecteurs de la revue une lettre ouverte manuscrite de trois pages maximum, adressée à l'auteur. Elle répondra à la question suivante :

Assistons-nous à l'émergence d'un monde plus solidaire ?

Vous prendrez clairement position sur cette question, en vous appuyant sur des arguments socio-économiques et culturels précis extraits des documents joints en annexes et sur vos connaissances personnelles.

Respectez l'anonymat en ne signant pas votre lettre.

DOCUMENT PRINCIPAL

L'ÉCONOMIE DE PARTAGE, UNE ALTERNATIVE AU CAPITALISME ?

Du covoiturage à la colocation, du crowdfunding au coworking, l'économie de partage est en plein boom. Serait-elle en train de révolutionner les bases de l'économie pour promouvoir un mode de développement plus convivial et écologique ?

L'économie de partage ?

En première approche, c'est le fait de partager un bien ou un service à plusieurs. Le covoiturage, la colocation, le coworking (collectif de travail), crowdfunding[1], les groupements d'achats (Amap) : tout cela en fait partie.

Le label « économie de partage », « économie collaborative » ou même « économie de la fonctionnalité » a fait une entrée récente dans le vocabulaire économique et social. Les termes ne sont pas tout fait synonymes, mais ils renvoient à une idée commune : une nouvelle économie fondée sur le partage et la solidarité serait en train de révolutionner nos façons de produire, consommer, voyager, se loger.

Certains y voient même un nouveau mode de développement porteur des valeurs d'écologie et de solidarité : une alternative au capitalisme. L'économie de partage a été promue par quelques livres et une flambée d'articles aux accents prophétiques. Aujourd'hui c'est Jérémy Rifkin, le gourou de la troisième révolution industrielle, qui voit dans l'économie de partage une alternative au capitalisme. Pour lui, ***l'Homo œconomicus***[2]**, consommateur individualiste, va laisser place à un *Homo empathicus*, solidaire et connecté.** Qu'en est-il au juste ?

Les quatre piliers de l'économie de partage

Quoi de plus belle invention que le covoiturage ? C'est économique : on divise la facture à plusieurs ; c'est écologique : on consomme moins d'énergie ; c'est convivial : il fournit l'occasion de rencontrer de nouvelles têtes, de « créer du lien » (du moins pour ceux qui en ont envie). Enfin, c'est numérique : Internet permet de centraliser les offres et demandes de transport à l'échelle d'un pays ou d'un continent. Voilà la recette du succès de BlaBlaCar, le désormais célèbre site de covoiturage, créé en 2006, devenu l'un des symboles de l'économie de partage.

La colocation possède les mêmes vertus que le covoiturage : économique (on paie moins cher à plusieurs), conviviale (c'est l'effet « auberge espagnole »), écologique (une cuisine ou une machine à laver pour plusieurs). Et enfin le numérique est le vecteur qui fait converger les offres et demandes. Économie, écologie, solidarité et numérique, voilà donc les quatre piliers de l'économie de partage. Celle-ci s'est donc étendue.

1 Crowdfunding : financement participatif
2 En latin « homme économique », « *Homo empathicus* » : homme empathique

De la colocation on est passé à l'hébergement des touristes à domicile. L'idée est née en 2007 à San Francisco, lieu historique de la contre-culture. Alors qu'un grand congrès de design était organisé dans la ville, toutes les chambres d'hôtel étaient réservées. Trois amis ont eu l'idée de louer leur propre logement à la nuit tout en servant à leur hôte un petit-déjeuner. L'année suivante, Airbnb était né. La formule de l'hébergement chez des particuliers séduit de plus en plus. Airbnb est ainsi devenu le site de référence en matière de location : pour un week-end, parfois une seule nuit. Aujourd'hui, le site existe dans 192 pays. Le mouvement a pris une telle ampleur aux États-Unis qu'à San Francisco et New York la location chez le particulier dépasse l'hébergement en hôtel !

Une économie aux multiples visages

En quelques années, l'économie de partage est devenue une galaxie dans laquelle on peut regrouper bien des choses : le partage de biens (voiture, logement, ses outils), le partage du lieu de travail (coworking), des outils de travail (Fab Lab) et même le partage du financement (crowdfunding) ...

Mais à y regarder de près, les notions de « partage » ou de « collaboration » regroupent des modalités économiques très différentes. Le point commun est la mutualisation d'un bien (logis, voitures, outils, lieux de travail), mais du point de vue économique, elle peut relever du don, du prêt, du troc, de la location-vente ou de l'achat en commun. Toutes les formules coexistent. Au bout du spectre, le site Donnons.org encourage le don et la récupération des vieux objets qui encombrent caves et placards. À l'autre bout de la chaîne, eBay n'est rien d'autre qu'une forme de commerce entre particuliers. L'entreprise elle-même a atteint un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards de dollars. Ce n'est rien d'autre qu'un site d'e-commerce, à ceci près que les vendeurs sont des particuliers qui recyclent leur bien. Il n'y a plus de partage à proprement parler.

L'économie de « partage » est donc ambivalente. L'idée renvoie implicitement à l'idée de solidarité (« tous pour un, un pour tous »), d'entraide et de convivialité, mais la réalité recoupe en fait des formes économiques très diverses. Pour Damien Demailly, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et spécialiste du sujet, l'économie du partage a toujours porté en elle cette ambivalence « entre utopie et big business » : « D'un côté, il y a une vision libertaire née de l'Internet social qui réunit des gens désireux d'échanger des biens et des services en pair à pair pour renouer du lien. (...) De l'autre, il y a la vision marchande, voire ultralibérale, qui voit des entrepreneurs se positionner en intermédiaires pour développer cette nouvelle économie et en tirer un maximum de profits. À ce titre, beaucoup de professionnels patentés - hôteliers, chauffeurs de taxi, agences immobilières ... - s'inquiètent de cette concurrence déloyale. »

DOCUMENT PRINCIPAL (suite et fin)

Une alternative ?

L'économie du partage peut-elle remplacer le capitalisme ? On peut en douter. Tout d'abord, ses piliers actuels - le covoiturage ou la colocation - conviennent bien à de jeunes célibataires, urbains, en quête de rencontres nouvelles : elle est plus difficile à pratiquer quand on est chargé de famille ! Sa dimension militante est à la fois sa force et sa faiblesse. Elle possède le dynamisme de toute contre-culture ; mais dès lors qu'elle prend de l'ampleur, l'économie de partage a tendance à se métamorphoser et à se diluer dans l'économie de marché : ce fut le cas pour le mouvement des coopératives et mutuelles il y a deux siècles, qui étaient déjà les ancêtres de l'économie de partage. Enfin l'économie de partage la plus populaire- celle des vide-greniers, d'Emmaüs, d'eBay, ou des Restos du cœur - est le produit d'une économie de crise : solidaire et conviviale, elle est destinée à soigner les plaies du capitalisme, davantage qu'à le remplacer.

Jean-François DORTIER, « L'économie de partage, une alternative au capitalisme ? »,
Sciences Humaines, janvier 2015

DOCUMENT 1

L'UNE DES PREMIÈRES FERMES FRANÇAISES EN COOPÉRATIVE : DE JEUNES PAYSANS EXPLORENT UNE ALTERNATIVE PROMETTEUSE

[…] À la fois associés et salariés

Mais pourquoi tenir à ce statut de Scop, et ne pas fonder un groupement agricole, par exemple ? « Pour au moins deux raisons, précise Mathieu. Pour la protection des travailleurs, qui en Scop ont droit à la protection sociale relative au statut de salarié ; et pour permettre une transmission de la ferme qui soit déconnectée du capital. »

Dans une Scop, les travailleurs cumulent les statuts de salarié et d'associé. Grâce à cela, ils cotisent à la MSA au titre des assurances chômage, retraite et maladie comme tous les salariés. Les taux de cotisations sont plus élevés qu'en statut de chef d'exploitation non-salariés agricoles mais la protection sociale s'en trouve améliorée. Par ailleurs, dans une Scop, l'augmentation du capital de l'entreprise est impartageable : l'apport initial des associés ne peut pas faire l'objet de plus-value. C'est la pérennité de l'entreprise et du projet qui importe avant tout. […]

Benoît DUCASSE, « Indre et Loire : Belêtre, une ferme en scop », Journal Campagne solidaire, septembre 2017

DOCUMENT 2

LA « CRISE », OU L'ART D'ÉCHAPPER À LA SOLIDARITÉ

[…] Connaissez-vous un Français qui échappe à la « crise » ? Le mot est dans toutes les bouches : rien de tel que de se poser en victime pour échapper à un effort de redressement national. La hausse du chômage est massive. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 50 % entre 2008 et 2012 selon Pôle emploi, soit 1,5 million de personnes. Comptons très large et admettons que le chiffre réel de personnes concernées soit trois fois supérieur en intégrant les conjoints, les enfants, etc. Cela représente 7 % de la population, dans l'immense majorité des cas issus des catégories les moins favorisées. [...]

[…] S'accaparer la crise permet d'éviter d'avoir à verser sa contribution à un effort national. Peut-on demander plus à ceux qui sont déjà dans la tourmente ? Mais alors, qui doit payer ? Dans notre pays, la réponse est vite trouvée : « les autres ». À ma droite : les « pauvres », assistés sociaux de la République. À ma gauche : les « riches », vampires de la « France d'en bas ». Cette double démagogie n'est pas équivalente. Montrer du doigt les moins favorisés, alors que les plus aisés se sont enrichis à outrance pendant plus de dix années via notamment des diminutions d'impôts massives (2000-2011) est indigne. Au passage, les fraudeurs existent dans tous les milieux, mais quand les plus riches évacuent leur épargne vers des cieux plus cléments, les titulaires de minimas sociaux réinjectent immédiatement leurs faibles revenus dans l'économie locale. Montrer du doigt ceux qui se sont enrichis et continuent de le faire de façon colossale n'est pas illégitime, cela rassure ensemble la gauche et l'extrême gauche dans une belle unité, mais pose un problème simple. Les riches sont très riches, mais ils ont un gros défaut : ils ne sont pas nombreux. Récupérer une partie du magot peut certainement faire plaisir, mais cela ne règle rien à nos difficultés actuelles. […]

Louis MAURIN, « La crise ou l'art d'échapper à la solidarité », Huffington Post SAS, 2018

DOCUMENT 3

COMMENT LA SOLIDARITÉ FAMILIALE REPRODUIT LES INÉGALITÉS EN EUROPE

www.inegalites.fr, 10 novembre 2015, Adrien Papuchon, sociologue

Avec la crise, l'apologie de la « solidarité familiale » connaît une nouvelle jeunesse en Europe. Elle est pourtant un vecteur puissant de reproduction des inégalités sociales.

En Europe, dans une période de crise et de limitation des dépenses publiques, l'apologie de la « solidarité familiale » connaît une nouvelle jeunesse. Volontiers présentée comme le complément indispensable de la solidarité publique, les facteurs qui déterminent sa mise en œuvre ne sont pourtant pas clairs, et les moyens des familles, très inégaux.

Pour certains, la solidarité familiale constitue une protection qui limite les conséquences du manque d'emploi pour les jeunes : ce « bouclier social » permet de se former et de limiter les conséquences de la précarisation des jeunes adultes sur le marché du travail. Pour d'autres, elle dépend essentiellement des ressources des parents ou est dirigée vers les jeunes qui réussissent le mieux socialement : elle constitue un facteur supplémentaire de production des inégalités au sein des nouvelles générations.

[...]

Une protection sociale de classe

Beaucoup de jeunes se retrouveraient en mauvaise posture s'ils étaient privés du soutien de leurs parents. Toutefois, tout en atténuant les inégalités entre générations, celui-ci contribue à reproduire les inégalités sociales d'une génération à l'autre. Les transferts matériels facilitent par exemple l'accumulation des nouvelles générations en patrimoine économique, professionnel ou scolaire, ou établissent une protection sociale de classe.

La famille prend en charge une part croissante des pertes subies sur le marché du travail et des frais causés par l'allongement de la durée des études. Les institutions renvoient ainsi une partie du poids social de la crise à la solidarité familiale – une forme de solidarité bien plus fondée sur l'hérité que sur l'acquis.

DOCUMENT 3 (suite et fin)

Pour des élites économiques et politiques qui cherchent à se dégager de leurs responsabilités dans la gestion de la crise, les avantages de la solidarité familiale sont incontestables. Cette solidarité s'inscrit dans une nouvelle ère de la protection sociale, fondée sur les « trois zéros » qui constituent aujourd'hui l'alpha et l'oméga des décideurs politiques : zéro coût, zéro fraude et zéro rupture de lien social. Mais elle pèse sur les familles les moins aisées, en particulier lorsque la crise affecte simultanément plusieurs générations familiales, et elle n'enrayera pas le développement des inégalités parmi les nouvelles générations.

DOCUMENT 4

Stéphane, engagé dans une association solidaire, raconte son arrivée sur l'île de Mayotte.

[…] C'était il y a quelques mois, je venais d'arriver à Mayotte dans le cadre de mon année de bénévolat avec l'ONG C. Ma mission était d'ouvrir une maison pour les jeunes de Kaweni. On m'avait dit que ça ressemblait à une cité : les jeunes qui traînent, qui traficotent, qui macèrent dans l'ennui, le manque de perspectives d'avenir, zéro boulot, drogue à gogo. Le local était déjà trouvé, il manquait les idées. J'avais vingt-sept ans et nous n'étions que deux à être volontaires pour venir ici. Mayotte, c'est la France et ça n'intéresse personne. Les autres voulaient aller en Haïti, au Sri Lanka, au Bangladesh, en Indonésie, à Madagascar, en Éthiopie. Ils voulaient de la « vraie » misère, de la misère centenaire ancrée comme une mauvaise racine, des pays « où c'est chaud », des endroits où les tempêtes succèdent aux guerres, où les tremblements de terre suivent les sécheresses. Le nec plus ultra, celui qui en jette sur le CV, restait Gaza, le vrai Gaza en Palestine[1] je veux dire, mais c'était réservé aux plus expérimentés.
Moi, je voulais juste partir et j'ai donc signé pour Mayotte.

Nathacha APPANAH, *Tropique de la violence,* 2016, Folio n°6481, pp. 117-118

1 Le quartier de Kaweni où s'installe Stéphane est nommé « Gaza » par ses habitants, en référence à la violence qui y existe.

DOCUMENT 5

FAVORISER LE LIEN SOCIAL ENTRE LES GÉNÉRATIONS EN MILIEU RURAL

[OFFRE DE MISSION SERVICE CIVIQUE]

Les loisirs et les activités culturelles sont indispensables pour bien vieillir et pour maintenir un réseau relationnel. Familles Rurales propose de nombreuses activités aux séniors, partout en France dont le Maine et Loire (49). Cela contribue notamment à l'animation du milieu rural et au maintien du lien social dans des territoires parfois isolés.

La mission du volontaire (H/F) consiste à participer à l'animation et au développement des actions sur la thématique des aînés dans le territoire :

ANIMATION-COMMUNICATION : 35 %

- participer à l'animation des ateliers et développer de nouveaux outils pédagogiques en appui des animateurs/trices,
- participer aux réunions et rédiger les comptes rendus,
- promouvoir les activités (presse, rédaction d'articles, journal télévisé, événements...).

DÉVELOPPEMENT : 65 %

- mobiliser des bénévoles locaux et engager des associations dans les projets,
- sensibiliser les acteurs locaux et les partenaires potentiels,
- contribuer à l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil,
- rechercher des financements pour l'action locale et l'ingénierie départementale,
- participer à la réflexion globale de la fédération sur le développement des actions aînés avec « Un Jour Part'Âgé », les ateliers mémoires, séjours des aînés...

Le ou la volontaire en service civique sera accompagné(e) tout au long de sa mission par des personnes référentes de Familles Rurales en fonction des actions menées.

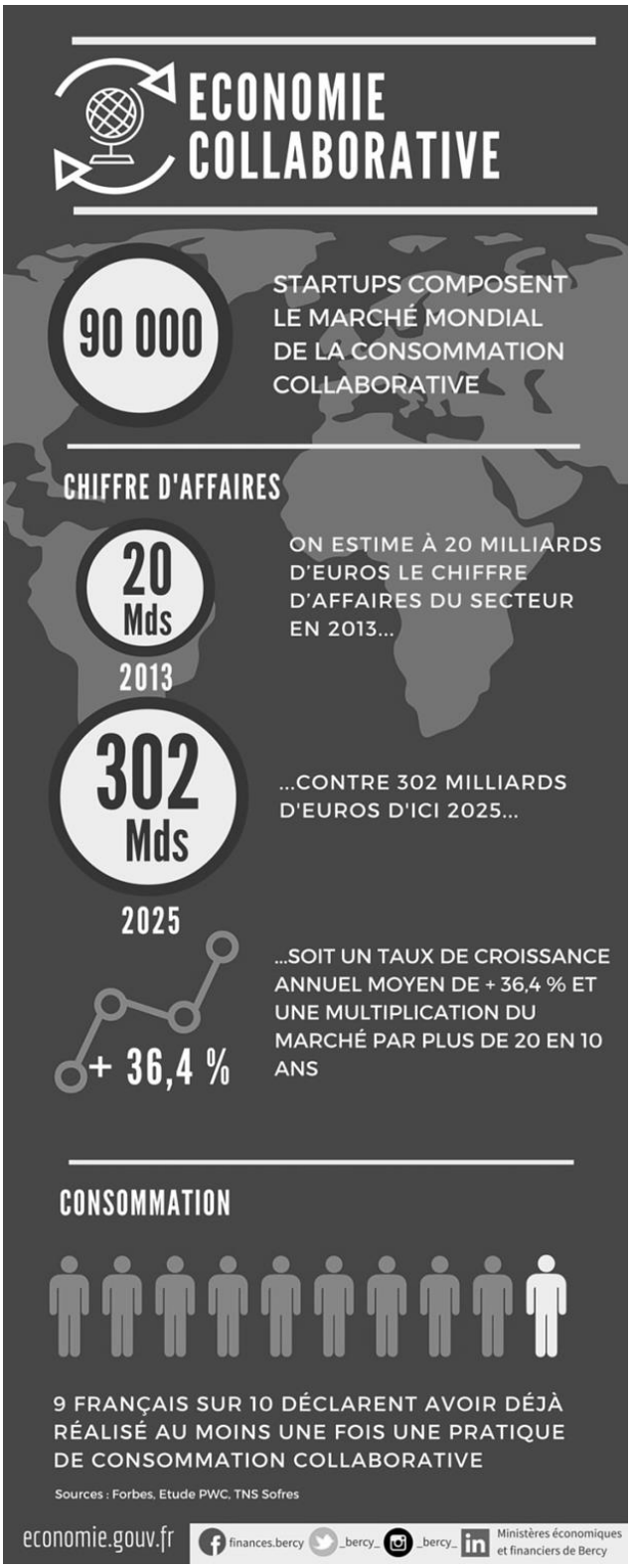
Profils recherchés :

- Avoir entre 16 et 25 ans, sans condition de diplôme.
- Être disponible pour une durée de 10 mois, 28h par semaine (possibilité de moduler la durée du contrat).
- Être de nationalité Française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, ou d'un pays extérieur à l'Union Européenne justifiant d'un an de résidence régulière en France ; être résident français.
- Sens des responsabilités, envie d'apprendre et de partager, ponctualité, mobilité (Permis B : des déplacements sont à prévoir).
- Être autonome ou avoir envie de le devenir.

https://www.service-civique.gouv.fr/missions/favoriser-le-lien-social-entre-les-generations-en-milieu-rural, consulté le 09/12/2019

DOCUMENT 6

Les chiffres clés de l'économie collaborative, Bercy infos, 20 juillet 2016



Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.